

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V 11 G Vœu relatif au centre de santé de l'Epée-de-Bois (75005).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Considérant les travaux du groupe de travail créé au sein du Conseil de Paris sous la précédente mandature, relatifs à l'accès aux soins de premiers recours ;

Considérant que ce cycle de réunions et de visites avait donné lieu à un rapport sur l'offre de soins accessibles de premier recours ;

Considérant que ce rapport préconisait notamment :

- d'assurer un socle de soins accessibles de premier recours sur l'ensemble du territoire et concentrer l'effort sur les zones les plus gravement déficitaires ;
- de soutenir la modernisation et la création de nouveaux Centres de santé, de Maisons de santé et de Pôles de santé ;

Considérant que dans le cadre du programme « Paris Santé » de renforcement de l'offre de soins de premier recours accessibles à tous, le Département de Paris a mis en place un fonds dédié pour soutenir les projets de création, modernisation et restructuration des centres et maisons de santé ;

Considérant le vœu présenté par l'Exécutif au Conseil de Paris de décembre 2013, actant que le programme Paris Santé soit « poursuivi et amplifié en utilisant tous les leviers qui peuvent être mobilisés pour renforcer l'offre de soins primaires à Paris, notamment par la création de centres, maisons et pôles de santé » ;

Considérant que le vœu précisait l'effort de la collectivité parisienne pour la modernisation et la restructuration des centres de santé municipaux, notamment 70 000 euros pour le centre de l'Epée-de-Bois ;

Considérant les craintes passées de fermeture de ce centre, dues notamment à la fermeture du centre de PMI voisin ;

Considérant le vœu adopté à l'unanimité par le Conseil du Ve arrondissement relatif au maintien du centre de santé de l'Épée-de-Bois ;

Sur proposition de Mme Florence BERTHOUT et des élus du groupe UMP ;

Emet le vœu :

- Que la Mairie de Paris s'engage à poursuivre le programme Paris Santé par la modernisation et la restructuration des centres, maisons et pôles de santé existants dans le V^e arrondissement
- Que la Mairie de Paris engage la concertation avec les mairies d'arrondissement sur les projets de création et de restructuration de centres, maisons et pôles de santé existants dans le V^e arrondissement ;
- Que la Mairie de Paris s'engage à ne fermer aucune de ces structures, notamment le centre de santé de l'Épée-de-Bois.